

Communiqué de presse

Autoroute en région morgienne : un déclassement indispensable du tronçon actuel pour soutenir la réalisation d'un nouveau contournement

Pour rappel, le Conseil d'Etat a retenu la variante du grand contournement autoroutier de Morges, avec piqûre et déclassement de l'autoroute A1 actuelle en traversée des localités de La Côte morgienne. Aussi, le 5 février 2013, le Grand Conseil vaudois a très largement appuyé une résolution invitant le Conseil d'Etat à poursuivre les démarches auprès des autorités fédérales afin d'obtenir les crédits nécessaires à l'amélioration des infrastructures autoroutières lémaniques.

La Municipalité de Morges salue et appuie unanimement ces déterminations, qui sont le signe tangible d'une reconnaissance forte que les aménagements autoroutiers réalisés à ciel ouvert à travers la cité morgienne au début des années soixante ne sont absolument plus en adéquation avec la mobilité d'aujourd'hui et encore moins de demain.

Les critères d'aménagement qui prévalaient à l'époque de la construction de cette autoroute allaient à l'encontre de ceux d'aujourd'hui, qui prévoient toutes mesures de protection de la santé, de la qualité de l'air, d'intégration paysagère et de lutte contre le bruit.

Par ailleurs, la construction d'une nouvelle infrastructure doit correspondre aux réalités multimodales futures, qui nécessiteront un accroissement de l'utilisation des transports publics, à l'échelle lémanique. Ainsi, la réalisation d'un contournement autoroutier enterré rend inimaginable le maintien de l'autoroute sous sa forme actuelle.

Dans cette perspective, l'autoroute A1 actuelle pourrait faire place à un véritable boulevard urbain, requalifié, favorisant une mobilité particulièrement adaptée aux modes de vie des années à venir. Ce boulevard renforcerait les axes structurants de toute l'agglomération Lausanne-Morges, au très grand bénéfice des habitants et de l'économie de toute la région.

En conséquence, la Municipalité de Morges, appuyée par sa région, soutiendra un grand contournement autoroutier que s'il inclut le déclassement du tronçon actuel de l'autoroute A1 en région morgienne, modalité indispensable à la réalisation d'un tel projet.

La Municipalité

Morges, le 25 février 2013

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :
Vincent Jaques, syndic, +41 (0)78 744 77 09
